

L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
des SERVICES D'ADONITATION
Sites*Le Ministre de l'Éducation Nationale.*

Beaux-Arts.

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 4 Février 1943

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le Pont-digue du Moulin de Mazères et ses abords immédiats sur le territoire des communes de BARRAN et de MIRANES (Gers), comprenant les parcelles 15p.20p.22p.23p. section H du plan cadastral de la commune de BARRAN et 436.76 et 75p. section A du plan cadastral de la commune de Miranes.

Délimitation du site:

Une ligne qui, partant du chemin vicinal de Mazères à Riquepeu suit la rive droite du canal du moulin à 10 mètres de la rive jusqu'à 10 mètres en aval du Pont-digue.

Une droite joignant ce point à un autre point situé à 10 mètres en aval de la sortie de la Baïse du bassin de chute et à 10m. de la rive droite de cette rivière

Une perpendiculaire abaissée de ce point sur le chemin vicinal de Mazères à Riquepeu.

Le même chemin en bordure des parcelles 75.76p.436 section A
Miranes
et 23 (section H, Barran).

Propriétaires intéressés:

Commune de Barran, section H.

BOULIN Jacques, Bd Maurice Boyan Dax Landes.....15.20.22.23.
ainsi que le pont, la digue et le canal

Commune de Miranes Section A
Commune 76.
COSTE Célestin.....436.
GARROS Jean.....75.

Article 2

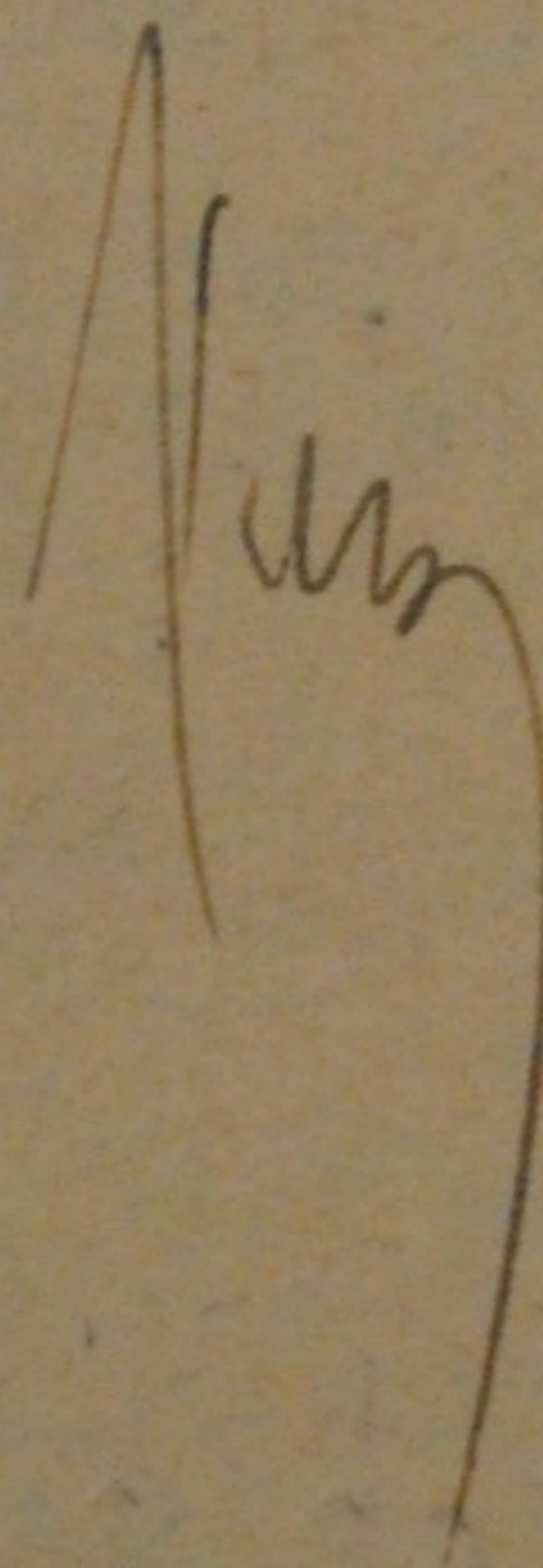
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux Maires des communes de Miranes et de Barran et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le

5 DECE 1944

Par Délégation

Le Directeur des Services d'Architecture

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. M.', is written over the typed text of the Director of Architecture.